



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 18 mai 2021 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Étaient également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021

21-05-129

21-05-130

21-05-131



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 avril 2021 tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **RÉSOLUTION - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE DE LA FIRME COMPTABLE JOSÉE BÉLANGER, CPA INC.**

Le maire invite madame Josée Bélanger à venir présenter les états financiers.

CONSIDÉRANT QUE les états financiers et le rapport de la vérificatrice pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 ont été déposés par la firme comptable Josée Bélanger, CPA inc.;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes de ces états financiers se résument comme suit :

Revenus réels :	5 215 117 \$
Dépenses générales :	5 085 634 \$
Surplus d'exercice :	129 480 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers 2020 préparés et vérifiés par la firme comptable Josée Bélanger, CPA inc., tels que déposés par cette dernière.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-132



No de résolution
ou annotation

21-05-133

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

8.2

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités villes*, le maire Steve Gamache fait rapport à la population concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière terminée le 31 décembre 2020.

8.3

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 919 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chapais souhaite emprunter par billets pour un montant total de 919 500 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
10-398	140 500 \$
10-399	779 000

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 10-398 et 10-399, la Ville de Chapais souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	84 400 \$	
2023.	85 900 \$	
2024.	87 600 \$	
2025.	89 200 \$	
2026.	91 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	481 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 10-398 et 10-399 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



21-05-134
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

8.4

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN EMPRUNT SUR BILLETS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	18 mai 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances Québec	du Date d'émission :	25 mai 2021
Montant :	919 500 \$		

CONSIDÉRANT QUE suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 – Caisse Desjardins de Chibougamau

84 400 \$	1,64000 %	2022
85 900 \$	1,64000 %	2023
87 600 \$	1,64000 %	2024
89 200 \$	1,64000 %	2025
572 400 \$	1,64000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,64000 %

2 – Banque Royale du Canada

84 400 \$	1,65000 %	2022
85 900 \$	1,65000 %	2023
87 600 \$	1,65000 %	2024
89 200 \$	1,65000 %	2025
572 400 \$	1,65000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,65000 %

3 – Banque Nationale inc.

84 400 \$	0,50000 %	2022
85 900 \$	0,70000 %	2023
87 600 \$	1,00000 %	2024
89 200 \$	1,25000 %	2025
572 400 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,75500 Coût réel : 1,73750 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par Caisse Desjardins de Chibougamau est la plus avantageuse;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



No de résolution
ou annotation

21-05-135

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Chibougamau pour son emprunt par billets en date du 25 mai 2021 au montant de 919 500 \$ effectué en vertu du des règlements d'emprunt numéros 10-398 et 10-399. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5

RÉSOLUTION – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions des genres;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de plusieurs organismes dans la tenue de cette journée;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

DE proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

QUE le drapeau arc-en-ciel sera hissé au mât de l'hôtel de ville de Chapais du 17 au 21 mai 2021;

ET qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Fondation Émergence ainsi qu'à la Corporation Le Zéphir de Chibougamau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT À WOODS PRODUCTIONS

CONSIDÉRANT la correspondance reçut de Mme Marie-Christine Roberge, responsable de la captation des séances du conseil, nous informant qu'elle quitte la région pour relever de nouveaux défis le 1^{er} juillet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer Mme Roberge;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Woods Productions reçue le 18 mai 2021 qui propose la captation et la mise en ligne des séances au coût de 100 \$ / séance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire octroyer le contrat pour la période de juillet 2021 à décembre 2022, correspondant à 18 séances;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu de l'article 13.4.1 du règlement 19-496, concernant la gestion contractuelle;

21-05-136



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de services de Woods Productions pour la captation et à la mise en ligne des séances du conseil de juillet 2021 à décembre 2022 au coût de 100 \$ / séance, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-132-00-343;

ET qu'il y a lieu de remercier madame Marie-Christine Roberge, pour la qualité de son travail et son professionnalisme tout au long de cette collaboration et nous lui souhaitons succès dans tous ses nouveaux défis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 RÉSOLUTION – ENGAGEMENT – SAUVETEUR AQUATIQUE

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs personnes salariées occupant le poste de sauveteur aquatique et la nécessité de les remplacer;

CONSIDÉRANT QU'une candidate possède les qualifications requises pour pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Christiane Lacasse, responsable du secteur aquatique;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais entérine l'engagement de madame Alice Gervais à titre de personne salariée occasionnelle au poste de sauveteur aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1 RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2021

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois d'avril 2021 s'élevant à **384 796,96 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **198 768,78 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-137

21-05-138



No de résolution
ou annotation

21-05-139

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.2

RÉSOLUTION – PREMIER VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – 2021

CONSIDÉRANT QUE la facture pour les services de la Sûreté du Québec a été établie en fonction des règles prévues au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la facture annuelle pour ces services est de 70 282 \$ pour l'exercice financier 2021 payable en deux versements;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 35 141 \$ doit être payé au plus tard le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce montant pour les services de la Sûreté du Québec a été prévu au budget 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du premier versement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2021 au montant de 35 141 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'opération, soit le poste budgétaire 02-210-00-441.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À ENGLOBE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 20-04-184, un mandat supplémentaire a été octroyé à l'entreprise Englobe au montant de 39 050 \$ afin de procéder à des travaux de terrain, pour réévaluer les aires de protection et d'alimentation des puits d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 000376909 le 11 mai 2021, d'un montant de 31 900 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, de procéder au paiement cette facture;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture 00037609 à Englobe d'un montant de 31 900 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le surplus accumulé, soit le poste budgétaire 03-310-00-699.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

12.1

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de

21-05-140

21-05-141



No de résolution
ou annotation

21-05-142

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la gestion contractuelle.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

12.2

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la tarification applicable aux services offerts par la municipalité.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1

21-05-143

RÉSOLUTION – AUTORISATION POUR LA LOCATION TEMPORAIRE DE TERRAINS INDUSTRIELS AU MERN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a déposé, en janvier 2019, une demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) relative à une cession de terres à titre gratuit pour le développement du parc industriel de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée par la Ville de Chapais est encore en cours de traitement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises désirent acheter un terrain faisant partie du territoire demandé dans le cadre de la demande de cession de terres déposée au MERN;

CONSIDÉRANT QU'avant d'être en mesure de procéder à la vente de terrains industriels, la Ville devra les avoir préalablement acquis du MERN;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre aux entreprises d'occuper le terrain dans un meilleur délai, la Ville leur autorise à louer au MERN, de façon transitoire et temporaire, le terrain faisant l'objet de leur demande d'achat;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que l'entreprise s'engage à acheter à la Ville le terrain qui sera temporairement loué au MERN, lorsque celle-ci deviendra propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, suite à la signature de l'acte de cession devant notaire, s'engage à vendre à l'entreprise le terrain temporairement loué;

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise Gérald Ouellet a fait la demande d'achat d'un terrain industriel d'une superficie de 100 mètres par 100 mètres, dont la carte est jointe à la présente ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la séance plénière du 17 mai 2021 ;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

21-05-144

Formules Municipales - Spécial

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais autorise le MERN à louer de façon temporaire à Entreprises Gérald Ouellet un terrain industriel d'une superficie de 100 mètres par 100 mètres, situé à Chapais, aux conditions suivantes :

- le vendeur s'engage à vendre à l'acheteur l'immeuble des présentes lorsqu'il deviendra propriétaire du terrain;
- l'acheteur s'engage à acheter du vendeur l'immeuble des présentes lorsque celui-ci deviendra propriétaire du terrain;
- l'acheteur s'engage à signer une promesse d'achat et à signer un acte de vente dudit terrain, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date où le vendeur deviendra propriétaire des terrains industriels;

QUE le vendeur remboursera à l'acheteur qui loue du MERN le terrain faisant l'objet des présentes les frais relatifs à l'ouverture du dossier exigés par le MERN, sur présentation d'une pièce justificative prouvant ledit paiement, et qu'aucuns autres frais ne lui sera remboursé;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 2021-007 - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – ORGANISME MAISON DE LA FAMILLE, LE PETIT TRAIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 15 avril 2021, le *Règlement 21-524 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*;

CONSIDÉRANT QUE le 16 avril 2021, l'organisme *Maison de la famille, Le Petit Train* a soumis à la Ville une demande d'autorisation d'un projet particulier sur le lot 4 959 184 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à établir l'organisme *Maison de la famille, Le Petit Train* sur ce lot et que ledit projet prévoit l'intégration de certains usages complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement choisi permettra d'accueillir plus d'enfants et contribuera à améliorer les services fournis par cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet particulier a été soumis au comité consultatif d'urbanisme le 5 mai 2021 et que celui-ci en a fait une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'approuver par cette résolution, la demande de projet particulier soumis le 16 avril 2021 par l'organisme *Maison de la famille, Le Petit Train*, en vue d'établir l'organisme sur le lot 4 959 184 du cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE



No de résolution
ou annotation

21-05-145

14.1

RÉSOLUTION – AUTORISER LA DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE À DÉPOSER DEUX (2) DEMANDES DE SUBVENTION À LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CAMPS DE VACANCES »

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James offre dans le cadre du programme « Camps de vacances » de l'aide financière en deux (2) volets pour les organismes et/ou municipalités, afin de favoriser l'accessibilité et la participation des personnes handicapées (Volet 2) ainsi que l'organisation de sorties/activités récréatives, sportives et de plein air pour les camps de jour (Volet 1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais organise le camp de jour estival offert aux jeunes de 5 à 12 ans du 21 juin au 13 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire favorisera l'accessibilité au camp de jour aux personnes handicapées par l'embauche d'animateurs supplémentaires afin de répondre aux besoins de cette clientèle;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 3 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer une demande de subvention à Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme « Camps de vacances » et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.

SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

15.1

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT À SERVICES EXP INC.– FERMETURE DE L'ANCIEN DÉPÔT DE NEIGES USÉES PHASE 3

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation, par Services EXP inc., de l'étude de caractérisation environnementale phase 2, complétée en janvier 2021, il est recommandé de procéder à une étude supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une cessation d'activité pour ce lieu et qu'afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une caractérisation environnementale, phase 3, doit être réalisée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Services EXP inc. reçu le 19 avril dernier au montant de 13 650 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que conséquemment la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et responsable de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 3 mai 2021;

21-05-146



No de résolution
ou annotation

21-05-147

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de Services EXP inc. pour un montant de 13 650 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation de l'étude de caractérisation environnementale complémentaire (phase 3);

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'immobilisation, soit le poste budgétaire 03-310-00-529.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT DANS LE CADRE DE LA FERMETURE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (BASSIN DE LIXIVIATS)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 21-04-112, le Conseil municipal a autorisé la directrice générale adjointe, Mélanie Gagné, à procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux pour la transformation du bassin de lixiviats actuel d'actif à passif et l'ajout d'une plateforme d'assèchement des boues;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale jusqu'au 6 mai 2021 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une (1) soumission et que celle-ci est jugée conforme :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Les Équipements JVC inc.	178 802,11 \$

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde le contrat à Équipements JVC inc. pour l'ajout d'une plateforme d'assèchement des boues et autres travaux connexes au lieu d'enfouissement (bassin de lixiviats) pour une somme de 178 802,11 \$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient répartis au budget d'opération pour 82 000 \$ et au surplus accumulé pour 96 802,11 \$, à même le poste budgétaire à 02-629-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3

RÉSOLUTION — ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE BOBCAT TOOLCAT, MODÈLE 5600

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a autorisé par la résolution 21-03-082, la directrice générale adjointe, Mélanie Gagné, à procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule utilitaire Bobcat Toolcat, modèle 5600;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale adjointe jusqu'au 26 avril 2021 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres sur invitation a été envoyé à trois (3) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une (1) soumission et que celle-ci est jugée conforme :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (AVEC TAXES)
Maltais & Ouellet inc.	88 869,93 \$

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme aux exigences;



No de résolution
ou annotation

21-05-149

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de Maltais & Ouellet inc. pour l'achat d'un véhicule utilitaire Bobcat Toolcat, modèle 5600 au montant de 88 869,93 \$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au fonds de roulement, sur trois (3) ans, à même le poste budgétaire à 03-310-09-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT À INSPECTIONS SJ

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation de compteurs d'eau est en cours;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige l'installation de compteurs d'eau sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la visite des résidences sélectionnées pour ensuite procéder à l'installation des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT l'offre reçue le 27 avril d'Inspections SJ, spécialisée dans l'inspection de bâtiments au montant de 1 560 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond à nos besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Simon Blanchet, Contremaître des travaux publics et responsable du service technique;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 3 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'octroi du contrat à Inspections SJ au montant de 1 560 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-08-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR PROCÉDER À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS SUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE NUMÉRO DE LOT 4 959 527 (21, 2^e RUE)

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure rendu le 8 janvier 2021 en faveur de la ville de Chapais, au dossier de cour no. 170-17-000007-208;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement autorise la Ville de Chapais, sans autre formalité, à défaut par le défendeur d'avoir effectué les travaux dans les délais prescrits, de procéder à la démolition des bâtiments dudit immeuble;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise Jonathan Rémillard au montant de 33 850, 75 \$, taxes incluses;

21-05-150



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu de l'article 13.4.1 du Règlement 19-496 concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond à nos besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Simon Blanchet, Contremaître des travaux publics et responsable du service technique;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'accorder le contrat à l'entreprise Jonathan Rémillard au montant de 33 850,75 \$, taxes incluses et de procéder à la démolition des bâtiments érigés sur l'immeuble connu et désigné comme étant le numéro de lot 4 959 527, de disposer des débris provenant de la démolition et de remettre le terrain à l'état naturel;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-453-20-690.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1

RÉSOLUTION - AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD (SPN) DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES » (FIN)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais veut promouvoir l'image de marque de Chapais afin de favoriser le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, l'attraction des nouveaux arrivants et l'augmentation de l'achalandage touristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra des retombées économiques à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE la Société du Plan Nord (SPN) a lancé un appel de propositions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Nordiques (FIN);

Il est **PROPOSÉ** madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière à la SPN dans le cadre du FIN pour le projet « Promotion de l'image de marque de Chapais »;

QUE la demande à la SPN corresponde à 90 % du coût total du projet, soit un montant de 44 334 \$;

QUE la Ville de Chapais s'engage à participer à 10 % soit 4 929 \$ du coût total du projet;

D'AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-151



No de résolution
ou annotation

21-05-152

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

17.2

RÉSOLUTION – PARTICIPATION AU PROJET « EN ROUTE VERS DES COMMUNAUTÉS DURABLES EN JAMÉSIE »

CONSIDÉRANT QUE le Comité condition féminine Baie-James (CCFBJ) travaille au déploiement du projet « *En route vers des communautés durables en Jamésie. Reconnaître. Inclure. Agir.* » en étroite collaboration avec la *Table Jamésienne de solidarité et d'inclusion sociale*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est directement lié à l'amélioration de la qualité de vie de la population des communautés jamésiennes, notamment les personnes les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE la demande du CCFBJ, demandant l'implication et l'appui de la Ville de Chapais à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire s'engager dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 3 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais s'engage à contribuer au projet « *En route vers des communautés durables en Jamésie. Reconnaître. Inclure. Agir.* » et nomme madame Geneviève Gleeton, agente de développement, à titre de personne-ressource pour la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

18.1

MOTION DE FÉLICITATIONS – MESSIEURS DAVID ET GAÉTAN MÉNARD

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE la 23^e édition du Défi OsEntreprendre organisé par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Chibougamau-Chapais s'est déroulée virtuellement le 20 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet événement souligne le travail, l'audace et la ténacité des entrepreneurs qui permettent de dynamiser le secteur des affaires, de l'économie et de l'emploi du secteur Chapais-Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE Men & Fils électrique, propriété de messieurs David et Gaétan Ménard, se sont distingués dans la catégorie « Volet Réussite inc. » lors de la 23^e édition du Défi OsEntreprendre;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

21-05-153



No de résolution
ou annotation

21-05-154

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QU'une motion de félicitations soit adressée à messieurs David et Gaétan Ménard, propriétaires de Men & Fils électrique, pour l'obtention de cette distinction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2

MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR DAVID LANCIAUX

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE la 23^e édition du Défi OsEntreprendre organisé par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Chibougamau-Chapais s'est déroulée virtuellement le 20 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à faire rayonner des entrepreneurs inspirants par leurs qualités, leurs valeurs et leur créativité;

CONSIDÉRANT QUE Transport Lanciaux, propriété de monsieur David Lanciaux, s'est distingué dans la catégorie « Services aux entreprises » lors de la 23^e édition du Défi OsEntreprendre;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à monsieur David Lanciaux, propriétaire de Transport Lanciaux, pour l'obtention de cette distinction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.3

MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME GABRIELLE CHOUINARD ET SES ÉTUDIANTS

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE la 23^e édition du Défi OsEntreprendre organisé par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Chibougamau-Chapais s'est déroulée virtuellement le 20 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet de faire rayonner des jeunes inspirants par leur créativité et leurs valeurs;

CONSIDÉRANT QUE les élèves de la Polyvalente le Filon, 1^{er} cycle avec leur projet « Forêt nourricière et îlots mellifères à Chapais » se sont distingués lors de la 23^e édition du Défi OsEntreprendre;

CONSIDÉRANT QUE madame Gabrielle Chouinard, enseignante à la Polyvalente le Filon de Chapais, responsable de ce projet s'est distingué par son implication auprès de son groupe d'élèves et s'est vu remettre le prix « Soutien à l'entrepreneuriat étudiant »;

CONSIDÉRANT QUE ces distinctions méritent d'être soulignées;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Gabrielle Chouinard et ses étudiants, pour l'obtention de ces distinctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-155



No de résolution
21-05-156

18.4

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME LISE GUY

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutient et encourage l'implication bénévole dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Guy, s'est impliquée pendant plusieurs années comme bénévole à la bibliothèque municipale de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE madame Guy quitte la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE toutes les années d'implication de madame Guy méritent d'être soulignées;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Lise Guy pour toutes ces années d'implication et de service à la bibliothèque municipale de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-157

18.5

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR THOMAS CORBIN – SECONDAIRE EN SPECTACLE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE se tenait virtuellement le 1^{er} mai dernier la finale régionale 2021 de Secondaire en spectacle, organisée par l'Administration régionale Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE Secondaire en spectacle permet de promouvoir le développement et la pratique d'activités culturelles et artistiques auprès des élèves du secondaire en favorisant le développement d'habiletés personnelles, sociales et l'acquisition de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE dans la catégorie création totale, le gagnant a été, Monsieur Thomas Corbin de l'école secondaire le Filon de Chapais, pour la présentation de son texte humoristique « *L'Aventurier sans regret, l'amphibien mon bien-aimé* »;

CONSIDÉRANT QUE cette performance mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Monsieur Thomas Corbin pour cette réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
21-05-158

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

18.6

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME EMMY BÉLANGER – SECONDAIRE EN SPECTACLE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE se tenait virtuellement le 1^{er} mai dernier la finale régionale 2021 de Secondaire en spectacle, organisée par l'Administration régionale Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE Secondaire en spectacle permet de promouvoir le développement et la pratique d'activités culturelles et artistiques auprès des élèves du secondaire en favorisant le développement d'habiletés personnelles, sociales et l'acquisition de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE dans la catégorie interprétation, la gagnante de la 3^e place a été Madame Emmy Bélanger de l'école secondaire le Filon de Chapais, pour son interprétation de la chanson « *Je vole* »;

CONSIDÉRANT QUE cette performance mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Emmy Bélanger pour cette réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.7

MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 2^e ÉDITION DE L'ÉVÈNEMENT NORD-DU-QUÉBEC EN CRÉATION

CONSIDÉRANT QUE du 16 au 23 avril avait lieu virtuellement l'évènement *Nord-du-Québec en création*;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition virtuelle fut un succès et a permis de faire rayonner les artistes du Nord-du-Québec, dont certains artistes de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'une très bonne partie de ce succès est due à la contribution et au dynamisme du comité organisateur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et artistes;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la réalisation de l'évènement *Nord-du-Québec en création*, 2^e édition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.8

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME ANDRÉANNE BOUGIE – RÉCIPIENDAIRE DE LA BOURSE EXCEL

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

21-05-159

21-05-160



No de résolution
ou annotation

21-05-161

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel a procédé le 18 mai dernier au dévoilement de ses boursières et boursiers pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutient et encourage la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne Bougie finissante en secondaire V à la polyvalente Le Filon de Chapais et qu'elle a reçu l'une des cinq bourses octroyées par la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Andréanne Bougie, pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.9

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME ROXANNE CAYOUCETTE - RÉCIPiendaire DE LA BOURSE EXCEL

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel a procédé le 18 mai dernier au dévoilement de ses boursières et boursiers pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutient et encourage la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Roxanne Cayouette, finissante en secondaire V à la polyvalente Le Filon de Chapais et qu'elle a reçu l'une des cinq bourses octroyées par la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Roxanne Cayouette, pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Daniel Forgues nous rappelle d'être prudents lors de nos déplacements en forêt considérant l'indice de feu élevé.

Madame Roxanne Tremblay invite la population à se faire vacciner.

Monsieur Guy Lafrenière avise les citoyens que la date limite pour enlever les abris temporaire était le 15 mai et que si certains ne l'ont pas encore enlevé, il se pourrait que vous ayez un avis.

Madame Denise Larouche souhaite en bon mois à tous.



No de résolution
ou annotation

21-05-162

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Monsieur Jacques Fortin appel à la prudence autour des terrains avec de bâtiments délabrés qui feront l'objet d'une démolition. De dénoncer si des gens se trouvent sur ces terrains.

Monsieur Steve Gamache fait état de la situation Covid-19, il nous informe que 59 % de la population ont reçu la 1^{re} dose et 40 % la 2^e dose. Il invite les citoyens à se faire vacciner.

M. Gamache nous annonce qu'il ne se représentera pas aux élections du 7 novembre. Il fait appel à la relève, aux citoyens qui veulent contribuer positivement au développement de la communauté de Chapais. Il vous invite à la prochaine séance le 15 juin prochain.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 56.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière